Informations de base	
2011/2135(DCE) DCE - Déclaration écrite (historique)	Procédure terminée
Déclaration sur un système d'étiquetage volontaire en braille sur l'emballage des produits industriels **Subject** 4.10.06 Personnes handicapées 4.60.02 Information du consommateur, publicité, étiquetage	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
23/06/2011	Décision du Parlement	T7-0299/2011	Résumé
23/06/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2011/2135(DCE)
Type de procédure	DCE - Déclaration écrite (historique)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136_
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Déclaration écrite		T7-0299/2011	23/06/2011	Résumé

Déclaration sur un système d'étiquetage volontaire en braille sur l'emballage des produits industriels

2011/2135(DCE) - 23/06/2011 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a adopté un Déclaration sur un **système d'étiquetage volontaire en braille sur l'emballage des produits industriels**.

Soulignant que les personnes atteintes de déficience visuelle ont le droit de mener une existence autonome et de participer pleinement à la société, le Parlement européen invite la Commission européenne à **lancer une consultation avec toutes les parties prenantes** sur le coût, l'efficacité et la faisabilité de l'instauration d'un système d'étiquetage volontaire en braille sur l'emballage des produits industriels au niveau de l'Union européenne. Cet étiquetage comprendrait au moins **le type de produit et la date d'expiration** afin d'aider les consommateurs atteints de déficience visuelle.

La Commission, dans le respect des principes de Responsabilité Sociale des Entreprises, est invitée à prévoir des mesures d'incitation pour les industries et entreprises européennes afin de les sensibiliser à cette question.